



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question au Gouvernement n° 2626

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bernard Accoyer, pour le groupe RPR.

M. Bernard Accoyer. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés et concerne la santé des jeunes, et plus spécialement leur santé mentale.

Une enquête vient en effet de révéler une augmentation considérable de la consommation de cannabis: un jeune sur six consommerait quotidiennement ou quasi quotidiennement du cannabis. Or cette plante est devenue en trente ans neuf fois plus concentrée dans son principe actif, le delta 9 cannabinoïde. Par ailleurs, les neurobiologistes et les psychiatres savent que cette substance psycho-active a des effets sur le comportement et la santé mentale. Les comportements violents ou suicidaires peuvent ainsi être déclenchés ou aggravés par la consommation ou le manque de delta 9 cannabinoïde.

L'interférence de cette imprégnation avec le déclenchement ou l'évolution sous traitement d'un certain nombre de psychoses graves qui concernent les jeunes est également bien connue et fait l'objet de débats. Je pense par exemple au colloque qui s'est tenu récemment à Lyon.

Les dépressions, les troubles comportementaux violents, les suicides, qui sont hélas ! de plus en plus à déplorer chez nos jeunes, ne sont-ils pas le résultat d'une dégradation de leur équilibre psychologique, c'est-à-dire de leur santé mentale ?

Cela m'amène à m'interroger sur l'attitude du Gouvernement face à cette situation. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies a multiplié les déclarations et les publications banalisant la consommation et les effets de la consommation du cannabis. Sa présidente a même déclaré: «Nous sommes dans la même logique que la Belgique.» Or je rappelle que ce pays vient de dépénaliser l'usage personnel du cannabis.

Madame la secrétaire d'Etat, que comptez-vous faire pour lutter contre ce danger qui menace la santé publique et la société ? Entendez-vous poursuivre la politique prônée par la mission interministérielle qui, en brouillant les repères, n'a eu que des effets déplorables. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

M. Jean-Luc Prével. Elle est encore là ?

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Monsieur le député, la santé mentale de nos jeunes nous préoccupe à plus d'un titre. C'est une priorité...

M. Charles Cova. Une de plus !

Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. ... que nous traduisons depuis plusieurs mois, notamment à travers une campagne de prévention du suicide et de toutes les violences subies ou actives qui sont imputées aux jeunes.

Personnellement, j'ai beaucoup insisté sur la prévention du suicide et sur la manière de prendre en charge le malaise des jeunes. Vous indiquez que la consommation régulière de certains produits toxiques pourrait être à l'origine de ce malaise. Certainement. Et nous sommes mobilisés pour mettre en garde les jeunes contre certaines conduites à risque. En tout cas, s'agissant de la disposition que vous avez évoquée, nous ne comptons pas suivre la Belgique. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la

République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Nous considérons quant à nous qu'il faut modifier les comportements, quels que soient les produits dont la consommation entraîne un comportement dépendant. (Applaudissements sur divers bancs.) Et notre jeunesse est soumise à différentes conduites de consommation, que ce soit le tabac, l'alcool ou les produits psychotropes, le cannabis en étant un et les médicaments un autre.

La MILDT mène une action extrêmement précise et efficace avec l'ensemble des réseaux au contact de la jeunesse, de manière à identifier tous les risques qui menacent notre jeunesse.

Monsieur le député, je tiens à vous rassurer, la France n'est pas engagée dans un processus de tolérance ni de permissivité à l'égard de produits qui entravent le développement et la responsabilisation de notre jeunesse. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2626

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2001, page 1129

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 février 2001